



Compte rendu

**Comité de suivi # 13 – Côte-de-Gaspé
(Licences d’exploration 2005RS120 et 2008PG989)**

**Comité de suivi # 14 – Côte-de-Gaspé Production
(Licence de production 2003BP109)**

Rencontre du 16 décembre 2020

Informations générales

Par vidéoconférence

Heure : 10 h 07 à 11h25

Date : 16 décembre 2020

Animée par : Guy Amyot, Ressources Utica Sud-Ouest Inc.

Présents à la vidéoconférence du 16 décembre 2020

Germain Babin

Fédération de l'UPA Gaspésie-Les Îles, Agronome

Thierry Ratté

Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie, Codirecteur

Gaspé Énergies Inc.

Guy Amyot

Directeur exécutif, conformité réglementaire et relation avec les communautés

Jean-Sébastien Marcil

Directeur de projets - Géosciences

Yannick Tourigny

Directeur de projets - Ingénierie

Absents

Bruno Bernatchez

MRC Côte-de-Gaspé, Dg

Gérald Dupuis

Citoyen

Gaston Langlais

Sogeco

Scott Metallic

Secrétariat de la nation Mi'gmawei Mawiomi

Déroulement de la rencontre

Ordre du jour :

- 1- Ouverture de la réunion
- 2- Fonctionnement de la réunion
- 3- Activités depuis la dernière réunion
- 4- Formulaire d'inscription des membres
- 5- Questions - commentaires
- 6- Suite de la réunion
- 7- Fin de la réunion

1 Ouverture de la réunion

Guy Amyot souhaite la bienvenue aux participants qui se présentent à tour de rôle.

2 Note sur le fonctionnement

Guy Amyot explique que la réunion se déroulera selon les règles établies lors des réunions précédentes à la seule différence que la planification, la coordination et l'animation des réunions seront assumées dorénavant par un représentant de Gaspé Énergies et non via l'intermédiaire d'intervenants externes.

3 Activités depuis la dernière réunion

Yannick Tourigny et Jean-Sébastien Marcil font d'abord un rappel des démarches administratives entreprises en rapport avec la licence et le puits présents sur le territoire couvert pour le comité de suivi :

- 2019-09-03 : Acquisition des actifs de Cuda Pétrole et Gaz Inc. (anciennement Junex Inc.) par Gaspé Énergies Inc.
- 2019-09-11 : Dépôt des demandes de cession de licences d'exploration au MERN

~ Comité No 13 :

§ 2005RS120, Licence d'exploration : 1 puits sur le territoire (C130)

§ 2008PG989, Licence d'exploration : 5 puits sur le territoire (C122, C124, C126, C139, C145)

~ Comité No 14 :

§ 2003BP109, Licence de production : 1 puits sur le territoire (C100)

- 2020-10-08 : La cession de la licence d'exploration 2008PG989 est complétée
- 2020-11-05 : Envoi postal avisant tous les résidents sur le territoire de la licence 2008PG989 que Gaspé Énergies est maintenant le titulaire
- En date du 16 décembre 2020 : Toujours en attente de la confirmation des cessions des deux autres licences

Les 2 représentants de Gaspé Énergies décrivent ensuite le programme de suivi dont les puits ont fait l'objet au cours des derniers mois :

- Visite de sécurité, vérification visuelle des équipements et prise de photos (1 à 2 fois par mois)
- Prise des pressions, vérification fonctionnelle des équipements (6 fois par année)
- Entretien des équipements, tests de conformité (1 à 2 fois par année)
- Entretien du site (2 fois par année)

En ce qui concerne les travaux d'exploration et l'avancement du projet Galt, les informations suivantes sont fournies :

- Automne 2019 - hiver 2020 :
 - ~ Révision du projet visant une réduction des impacts
 - ~ Poursuite des travaux en lien avec l'étude d'impacts en environnement, en considérant le projet de moindre envergure
 - ~ Octroi d'un mandat à SNC pour l'ingénierie préliminaire du projet de production
 - ~ Préparation en parallèle d'un programme technique pour le forage d'un nouveau puits exploratoire
- Printemps 2020 : Mise sur pause de l'étude d'impacts et du mandat d'ingénierie préliminaire dans l'attente des résultats du prochain forage
- 2020-02-25 : Dépôt d'une demande d'autorisation de forage pour le puits Gaspé Énergies, Galt HZ No. 6

- Dans les mois qui ont suivi le dépôt de la demande d'autorisation de forage, Gaspé Énergies a déployé des efforts considérables afin de répondre aux diverses exigences et questions du MERN. Dans ce contexte, elle a participé à une multitude de rencontres et de conférences téléphoniques avec les représentants du MERN, dont son équipe technique, ainsi qu'avec des représentants du MELCC.
- Gaspé Énergies a notamment déposé au soutien de sa Demande d'autorisation de forage, une étude technico-environnementale démontrant que l'intégrité et la conservation du milieu hydrique, situé à plus de 800 mètres du site de forage, sont assurées;
- Elle a aussi obtenu l'approbation de la part des communautés locales;
- Au début du mois d'août 2020, l'équipe technique du MERN a confirmé à Gaspé Énergies que le dossier était complet et qu'elle visait une signature du permis le ou vers le 17 août 2020;
- Le 8 octobre 2020, la cession de la licence d'exploration 2008PG989 a été complétée;
- Le 13 octobre 2020, contre toute attente, Gaspé Énergies a reçu la décision du Ministre, par laquelle il rejetait la Demande d'autorisation de forage, et ce, malgré qu'elle soit conforme en tous points à la Loi et au Règlement et que les représentants du MERN étaient d'avis que l'autorisation devait être accordée;
- Pour des raisons qui lui sont propres, le Ministre a fait le choix d'aller à l'encontre des recommandations de son ministère en refusant de délivrer l'autorisation;
- Le 29 octobre 2020, Gaspé Énergies a signifié une Demande en contestation de la décision du Ministre, laquelle a été déposée au dossier de la Cour du Québec;
- Une audition aura lieu devant le juge Christian Boutin de la Cour du Québec en janvier 2021 en lien avec la demande en contestation de la décision du Ministre et une décision sera rendue en lien avec la Demande d'autorisation de forage.

4 Formulaire d'inscription des membres

Guy Amyot explique que chacun des membres est invité à compléter le formulaire d'inscription qui leur a été distribué. En signant ce formulaire chacun des membres du comité confirme son statut d'indépendance par rapport au titulaire des licences en plus d'accepter de participer aux activités du comité pour une nouvelle période de 2 ans.

5 Questions – Commentaires

Lors de la période d'échange, un membre du comité demande s'il y a une quelconque activité d'extraction ou de pompage dans les puits situés sur le territoire du comité. Les représentants de Gaspé Énergies répondent que depuis septembre 2016, il n'y a eu aucune activité dans les puits situés sur le territoire et que malgré ce fait, la compagnie continue à respecter toutes obligations financières rattachées aux licences sous sa responsabilité.

Il est également mentionné que l'étude d'impact environnementale ainsi que l'étude d'ingénierie préliminaire sont complétées chacune à 70 %. Les ingénieurs du titulaire rappellent que, malgré la réduction de l'ampleur du projet Galt retenu par Gaspé Énergies comparativement au projet initialement présenté par Junex, la zone d'étude dans l'étude environnementale n'a pas changé et demeure la même.

Un membre demande si le comité de suivi sera avisé dans l'éventualité de l'octroi d'une autorisation de forage. M. Amyot répond que dès la réception d'une réponse positive à la demande de forage, le plan de communication révisé par les membres du comité s'activera aussitôt. Le comité de suivi jouera un rôle important dans la réalisation de ce plan et ses membres seront rapidement avisés.

La question d'éventuelles manifestations d'opposition à l'octroi d'une autorisation de forage est soulevée par un membre du comité. Les représentants de Gaspé Énergies expliquent que la compagnie a entrepris de nombreuses démarches afin de favoriser l'acceptabilité sociale d'un tel projet de forage. Ils précisent cependant que la compagnie respectera le droit fondamental de tout individu à sa liberté d'expression et qu'elle agira en bon citoyen corporatif tout en demandant le respect de ses propres droits.

En réponse à une question, il est mentionné que Gaspé Énergies avec les autres filiales de Ressources Utica sont très autonomes en matière d'équipements de forage pour réaliser des travaux de l'envergure projetée puisque les équipements qui appartenaient à l'époque à l'entreprise Foragaz ont été acquis par le groupe dans la transaction de septembre 2019.

6 Suite de la réunion

Les membres du comité recevront dans les prochains jours un compte rendu de la réunion qui sera soumis à leur approbation.

7 *Fin de la réunion*

Levée de la réunion à 11 h 25.

Rédigé par : Guy Amyot, Gaspé Énergies Inc.

Annexe A

Carte du territoire

